Siècles
Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

17 | 2003
L'Empire avant l'Empire

Ce qu'évoquait le mot « empire » d'après les dictionnaires de 1690 à 1771

Lucette Pérol

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/siecles/2607
DOI : 10.4000/siecles.2607
ISSN : 2275-2129

Éditeur
Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée
Date de publication : 1 juin 2003
Pagination : 25-39
ISSN : 1266-6726

Référence électronique
Lucette Pérol, « Ce qu'évoquait le mot « empire » d'après les dictionnaires de 1690 à 1771 », *Siècles* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 03 juillet 2015, consulté le 11 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/siecles/2607 ; DOI : https://doi.org/10.4000/siecles.2607

Tous Droits Réservés

Lucette PEROL
CRRR, Université Blaise-Pascal

CE QU'ÉVOQUAIT LE MOT « EMPIRE » D'APRÈS LES DICTIONNAIRES DE 1690 À 1771

Suivre le sort d'un mot — ici le mot « Empire » — dans les dictionnaires les plus courants du XVIII^{ème} siècle fait apparaître entre eux une véritable filiation. Au commencement se trouve celui de Furetière (1690), puis le premier dictionnaire dit « *de Trévoux* » (1704) qui en reproduit une nouvelle édition afin de la supplanter. Seize ans plus tard, le *Trévoux* 1721, plus étoffé (5 volumes), devient un ouvrage original. Le *Trévoux* 1743 (7 vol. et un supplément de 1752) règne à partir du milieu du siècle et tous les jeunes du temps qui ont fréquenté le collège, en particulier tous les écrivains que nous connaissons, l'ont eu entre les mains. Les rédacteurs de l'*Encyclopédie* l'ont sur leur table et s'en servent au minimum comme répertoire de mots pour y choisir ceux auxquels ils consacreront ou non un développement. L'*Encyclopédie* paraît à partir de 1751 à raison d'un volume par an et les articles dont il sera question ici sont de 1751 et 1756. Une dernière édition du *Trévoux* en 1771 doit tenir compte du contenu de l'*Encyclopédie*. Il n'y en aura pas d'autre pour cet ouvrage. Le *Dictionnaire de l'Académie* n'appartient pas à cette lignée.

Bien qu'il s'agisse dans le cas du Furetière et des Trévoux de dictionnaires de langue, il n'est pas abusif de les comparer à l'*Encyclopédie* à cause du vaste domaine exploré par leurs exemples.

Parallèlement aux dictionnaires ont paru au cours de cette période deux ouvrages de Montesquieu dont il serait bien étonnant de ne pas rencontrer l'influence étant donné le sujet, les *Considérations sur les Romains* (1734) et *L'Esprit des Lois* (1748).

On remarque d'abord au fil des dictionnaires la longueur croissante de l'article « *Empire* » : 25 lignes chez Furetière, 144 dans le *Trévoux* de 1721, et 152 en 1743 sans que le supplément de 1752 qui contient un article « *empereur* » s'intéresse au mot « *empire* », 263 dans l'édition de 1771. Entre les deux dernières, il y a eu l'*Encyclopédie* qui scinde l'étude en deux articles, l'un sous-titré *Hist. Anc* de l'abbé Mallet, l'autre *Hist. et Droit Politique* de d'Holbach.

L'article « Empire » de Furetière, matrice de tous les autres

« EMPIRE, s.m. Monarchie, étendue de pays où quelqu'un commande. L'Empire de Rome, l'Empire d'Orient, l'Empire de Trébizonde, l'Empire du Mogol.

Empire se prend aussi pour le temps qu'a régné un Prince ; Sous l'Empire d'Alexandre, d'Auguste.

On appelle en termes d'Antiquaires les médailles du bas Empire, celles qui ont été faites depuis la décadence de l'Empire Romain. Le bas Empire s'entend des monnaies qui ont été frappées depuis le Grand Constantin jusqu'au dernier Empereur du même nom.

Empire se prend maintenant plus particulièrement pour l'Allemagne. C'est un Prince de l'Empire, un fief de l'Empire.

Empire se dit figurément en Morale de la domination, du pouvoir qu'on a sur quelque chose. Il a beaucoup d'empire sur soi, sur ses passions, sur l'esprit de sa maîtresse. Cette femme le traite avec beaucoup d'empire. Il vit sous son cruel empire. Tous les hommes reconnaissent l'empire de la mort. Il ne reconnaît plus l'empire de la raison. Cet Auteur est fort connu dans l'empire des Lettres. Ce Prince possède maintenant l'empire de la mer.

Définition et exemples

EMPIRE, s.m. Monarchie, étendue de pays où quelqu'un commande. L'Empire de Rome, l'Empire d'Orient, l'Empire de Trébizonde, l'Empire du Mogol. Empire se prend aussi pour le temps qu'a régné un Prince ; Sous l'Empire d'Alexandre, d'Auguste. »

Cette définition de base variera peu en un siècle. Furetière, on le voit, mêle la nature du pouvoir politique, son extension géographique et la mention assez vague d'une personne détentrice de ce pouvoir. Par la suite, l'assimilation à la monarchie sera constamment reproduite bien que le terme de roi n'apparaisse jamais et que l'on trouve à sa place de curieuses hésitations. Furetière ne semble pas gêné par le pléonasme « *monarchie / où quelqu'un commande* » et l'indéfini « *quelqu'un* » est un aveu. *Trévoux* 1721 apporte une seule précision supplémentaire : — « quelqu'un » est devenu « *un seul* » — et on a adjoint le répondant latin « *imperium* ». Pas de changement dans l'édition de 1743. Dans celle de 1771, plus verbeuse sans être beaucoup plus claire, apparaissent le mot « *Empereur* » et, pour désigner son pouvoir, celui de « *domination* » qui amène avec lui sa couleur particulière. La formulation de l'abbé Mallet dans l'*Encyclopédie* est plus précise : « *gouvernement monarchique où la souveraine puissance est réunie dans une seule personne* ». Cette formulation sera reprise par *Trévoux* 1771.

La définition du mot dans l'*Encyclopédie* ne se trouve pas seulement dans l'article qui le concerne. Elle a été approchée par Diderot dans un de ses articles de synonymes, où, se mettant sous le patronage de l'abbé Girard, il distille quelques produits subtils qui serviront à qui sait lire de composants pour des substances plus destructrices. A l'entrée « **Autorité, pouvoir, puissance, empire (gram.)* » on lit :

« L'autorité, dit M. l'abbé Girard dans ses Synonymes, laisse plus de liberté dans le choix ; le pouvoir a plus de force ; l'empire est plus absolu. On tient l'autorité de la supériorité du rang et de la raison ; le pouvoir de l'attachement que les personnes ont pour nous ; l'empire, de l'art qu'on a de saisir le faible. L'autorité persuade ; le pouvoir entraîne ; l'empire subjugue. L'autorité suppose du mérite dans celui

qui l'a ; le pouvoir, des liaisons ; l'empire, de l'ascendant. Il faut se soumettre à l'autorité d'un homme sage ; on doit accorder sur soi du pouvoir à ses amis, il ne faut laisser prendre de l'empire à personne ».

Il faut d'abord remarquer que la référence à l'abbé Girard ne manque pas d'audace. Les *Synonymes français* comportent bien un article « *Pouvoir, puissance, faculté* » (rien sur autorité ni sur empire), mais il ne s'agit que d'une participation à la controverse sur la liberté et la grâce. C'est autre chose chez Diderot. Il ne s'agit en apparence dans ce début d'article que de psychologie et de relations interpersonnelles. Pourtant les derniers mots « *il ne faut laisser prendre de l'empire à personne* » sonnent comme un gong et on ne retrouvera plus le mot « *empire* » dans la suite de l'article… où il ne va être question que de politique. Diderot l'a chassé de son champ d'étude, et si l'on revient sur les termes employés à son propos — absolu, l'art qu'on a de saisir le faible, subjugue —, on trouve tout ce qu'il déteste. Suivra l'article « **Autorité politique* » bien connu pour sa charge explosive contre l'absolutisme. S'il fallait un autre indice de l'effet possible de ce qui est présenté comme une simple distinction de synonymes, on le trouverait dans une intervention de d'Alembert, pourtant peu grammairien en général dans sa participation à l'ouvrage, juste avant l'article « *Empire* » dans un autre article portant sur les mêmes mots dans un autre ordre. Pourquoi ce retour sur un même sujet ? C'est qu'entre 1751 où a paru le tome I contenant la lettre A et 1756 (tome V, lettre E), le parti jésuite a soulevé contre l'*Encyclopédie* l'affaire de l'abbé de Prades qui n'était que la première attaque d'envergure destinée à faire échouer l'entreprise. Tout danger n'est pas écarté. Les rôles sont distincts entre les deux co-éditeurs : Diderot c'est l'audace, d'Alembert la prudence. Celui-ci juge bon quatre ans après de donner des gages — qui n'engagent pas trop — en corrigeant son collègue. Voici en entier ce nouvel article de synonymes :

« EMPIRE, AUTORITE, POUVOIR, PUISSANCE*, syn (Gram.) Outre les différences qu'on a remarquées entre ces mots à l'article* ***Autorité,*** *voici encore des nuances qui les distinguent et que nous choisirons dans une même matière, pour les rendre plus frappantes. On dit l'empire que Dieu exerce sur les hommes, l'autorité d'un concile, le pouvoir d'absoudre, la puissance ecclésiastique. (O) »*

Il n'est question, pour amadouer l'adversaire masqué, que du domaine religieux et non plus du domaine politique. Mais il faut remarquer que le mot « *empire* » est réservé à Dieu, ce qui veut dire que la notion est sans limites.

La substance de l'article de synonymes de Diderot se retrouvera, paraphrasée sous forme d'ajouts, à la fin de l'article « *empire* » de *Trévoux* 1771. La formule « *l'art qu'on a de saisir le faible* » sera même plus détaillée :

> *« L'empire vient d'un ascendant de domination, arrogé avec art, ou cédé par imbécillité ; il donne quelquefois du ridicule. L'art de trouver et de saisir le faible des hommes forme l'empire qu'on prend sur eux ».*

Comme toujours dans les dictionnaires, le discours des exemples est plus souple et plus évolutif que celui des définitions. Furetière cite quatre empires — Rome, Orient, Trébizonde, le Mogol — puis il passe, sans les situer dans le temps ni en comparer l'importance. *Trévoux* 1721 leur ajoute « *l'Empire d'Occident* » et introduit deux citations de couleur morale :

> *« Tandis que la vertu des Romains fut solide et inébranlable, l'Empire se soutint plus par ses mœurs que par ses victoires et sa grandeur fut la récompense de sa sagesse. Fléch. Tacite dit de Galba que tout le monde l'aurait cru digne de l'Empire s'il n'avait point été empereur ».*

C'est dire sans le dire que si la monarchie est héréditaire et en France de droit divin, l'empire se mérite, distinction qui prendra de plus en plus d'importance. L'édition de 1743 juge bon de rajouter une phrase : « Empire se dit aussi pour les peuples » suivie d'un exemple qui attire l'attention : « Tout l'Empire se souleva ». C'est la première mention des « peuples » et de leur rôle dans la destinée des empires. De plus, sans modifier leur liste précédente, elle ajoute un paragraphe dont elle cite la source (Préface de l'ancienne *Histoire profane* de M. Brunon de Saint-Rémy) :

> *« L'empire des Assyriens a été détruit par la mollesse de Sardanapale ; celui des Perses par la trop grande confiance que Darius Codoman mettait dans le grand nombre de ses troupes mal aguerries ; celui des*

Grecs par le démembrement qu'en firent les capitaines d'Alexandre ; celui des Romains par la nonchalance de ses derniers empereurs, tant en Orient qu'en Occident. Telle a été la cause de la ruine totale de tous ces Etats, qui ont fait tant de bruit dans le monde ».

Trois empires rejoignent la liste, mais surtout ce paragraphe est une revue des causes de leur chute et la chute apparaît alors comme liée à cette forme politique. En tous cas, voilà pris en compte trois nouveaux empires de l'Antiquité. C'est sans doute pourquoi l'*Encyclopédie,* qui prend comme base de travail le *Trévoux* 1743, pour s'en éloigner bien souvent, mais sans renoncer à lui emprunter tout ce qui l'intéresse, après avoir elle aussi reproduit en substance la définition de Furetière précisée par le *Trévoux,* sacrifie dans les exemples Trébizonde et le Mogol, mécaniquement reproduits depuis le début, au profit des Assyriens, des Perses et des Grecs. L'abbé Mallet consacre à chacun de ces empires un paragraphe qui se borne à le délimiter dans le temps. Préoccupation nouvelle que celle de la durée des empires, car Furetière ne voyait là qu'une façon de désigner la durée d'un règne. Lorsque l'abbé Mallet en arrive à l'Empire romain, après avoir mentionné la scission Orient-Occident, il glisse d'Empire d'Occident à « *empire romain et plus communément empire d'Allemagne* » et laisse à un autre rédacteur, le baron d'Holbach, le soin de traiter ce point dans un substantiel article de *Droit politique***.** L'*Encyclopédie* distingue donc clairement pour la première fois le présent du passé en traitant à part le seul de ces empires qui subsiste. Furetière n'avait abordé l'histoire de l'Empire romain que par le biais des médailles, *Trévoux* 1721 l'avait quelque peu précisée sans renoncer aux médailles. Plus de médailles dans l'*Encyclopédie*. L'Histoire s'en est émancipée.

Le dernier en date de nos dictionnaires, *Trévoux* 1771, essaie de faire le point sur la définition du mot empire. Tout d'abord, il fait précéder l'article d'un chapeau au style embarrassé qui ne semble pas satisfaire son auteur :

« Ce mot a chez nous plusieurs acceptions différentes, que nous allons expliquer . 1° Il marque l'espèce, ou plutôt le nom particulier de certains Etats, ce qui peut le rendre synonyme avec le mot Royaume. 2° Il renferme l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté,

ce qui le rend synonyme avec le mot de Règne. 3° Il marque une sorte d'autorité qu'on s'est acquise, ce qui le rend encore synonyme d'Autorité et de Pouvoir ».

C'est laborieux et imprécis, mais il faut remarquer une innovation importante : « *une sorte d'autorité qu'on s'est acquise* ». Un peu plus loin, on trouve trois ajouts signalés comme tels qu'il ne prend pas la peine d'intégrer au texte. Tous disent pour la première fois sous diverses formes et avec force qu'empire et royauté diffèrent : les titres des souverains, empereur et roi, ne sont pas interchangeables, les empires sont vastes, les royaumes plus bornés. Mais c'est surtout l'unité interne qui fait la différence. Les uns sont composés de peuples divers — Empire d'Allemagne, de Russie, Empire ottoman — les autres sont des États-nations — France, Espagne, Angleterre, Pologne — dont la division en provinces n'entame pas l'unité. Dans les royaumes, il y a uniformité des lois fondamentales même si les usages varient, alors qu'il n'y a pas d'unité de gouvernement entre les composantes d'un empire. « *La soumission, dans certains chefs, au commandement d'un supérieur général fait l'union de l'Etat* ». Et voici une analyse de l'histoire de Rome :

« L'Empire Romain fut un Royaume tant qu'il ne fut formé que d'un seul peuple, soit originaire, soit incorporé. Le nom d'Empire ne lui convint et ne lui fut donné que lorsqu'il eut soumis d'autres peuples étrangers qui, en devenant membres de cet Etat, ne cessèrent pas pour cela d'être des nations différentes, sur lesquelles les Romains n'établirent qu'une domination de commandement et non d'administration ».

Comment résumer l'évolution importante de la définition, nuancée par les exemples, du mot empire dans cette lignée de dictionnaires au cours du siècle, à partir de cinq lignes de Furetière?

La distinction entre empire et monarchie n'est clairement faite que dans le *Trévoux* de 1771, même si on hésitait sur ce point dès le début. L'idée que c'est un pouvoir personnel qui s'acquiert et ne se reçoit pas, qu'il a quelque chose d'illimité et que cela finira mal pour des raisons diverses mais qui ont souvent à voir avec la morale, tout cela est peu à peu apparu de biais, en général à la faveur des exemples. On a même vu pointer

la suggestion que les peuples ont leur mot à dire, aussi puissant que soit le pouvoir impérial. L'Histoire n'est pas apparue d'emblée. Tout baignait au départ dans cette simultanéité floue qui peut être une facilité de la culture littéraire à l'ancienne. Puis les médailles ont introduit l'idée d'une évolution dans l'Empire romain, enfin il n'a plus été possible de considérer simplement comme son dernier avatar l'Empire d'Allemagne.

L'Empire d'Allemagne

Furetière l'expédie en une ligne :

> *« Empire se prend maintenant plus particulièrement pour l'Allemagne. C'est un Prince de l'Empire, un fief de l'Empire ».*

Le *Trévoux* 1721 en fait au contraire l'essentiel de son article. Son texte sera reproduit sans modifications dans les éditions suivantes, jusqu'en 1771 inclusivement. Il y est surtout question de définir la forme d'Etat que représente l'Empire d'Allemagne et de lui trouver si possible un équivalent dans le vocabulaire en usage à propos des autres pays. On retrouve, appliquée à ce cas concret, la perplexité déjà analysée devant les rapports entre empire et monarchie. Sans doute est-ce d'ailleurs l'observation de cette réalité contemporaine qui rend perplexe.

> *« Quelques-uns prennent l'Empire pour un Etat monarchique, à cause de l'obligation où sont tous les membres de l'Empire de demander à l'empereur l'investiture de leurs Etats et de lui prêter serment de fidélité. D'autres prétendent même que c'est une République, un Etat Aristocratique, parce que l'empereur ne peut rien résoudre sans le concours des suffrages des Princes ; qu'on ne lui demande l'investiture et qu'on ne lui prête serment de fidélité que comme au chef de la République et au nom de la République et nullement au sien […] D'autres veulent que l'Empire soit un mélange de Monarchie et d'Aristocratie, parce que l'empereur agit souverainement en certains cas. Ses décrets n'ont point de force si les Etats refusent de les confirmer, mais ce n'est pas là agir souverainement. Il semble qu'on devrait plutôt dire que c'est un Etat Aristodémocratique ; car la diète,*

en laquelle seule réside la souveraineté, est composée des Princes et des Députés des villes, et divisée en trois corps qu'on nomme Collèges, qui sont le Collège des Electeurs, le Collège des Princes et le Collège des Villes […] ».

On voit que la question tourne autour du pouvoir de l'empereur, pouvoir personnel ou pouvoir exercé au nom de l'Etat, et qu'elle est à ce point inextricable qu'on ne peut la résoudre qu'en créant un néologisme, un monstre sémantique fait de deux mots antinomiques, «*Aristodémocratique*». L'Empire d'Allemagne serait-il un monstre politique ? Quant à sa structure, elle est compliquée :

« Les Etats de l'Empire sont de deux sortes, immédiats et médiats. Les Etats immédiats sont ceux qui relèvent immédiatement de l'Empire, et il y en a encore de deux espèces : les premiers sont ceux qui ont séance et voix aux Diètes de l'Empire ; les autres ceux qui n'ont point ce droit. Les Etats médiats sont ceux qui relèvent des Etats immédiats et ne relèvent par conséquent que médiatement de l'Empire ».

Situer dans le temps l'Empire d'Allemagne est plus facile que d'en définir la structure : il est né le jour de Noël 800 lors du sacre de Charlemagne, et il dure encore. Aucun jugement de valeur dans les *Trévoux*, même par le biais d'exemples *ad hoc*, sur cette réalité politique unique en son genre : la décrire, même sommairement, suffit à la peine du rédacteur.

Il n'en est pas de même de l'article EMPIRE (*Hist. et Droit politique)* qui prend dans l'*Encyclopédie* la suite de l'article d'histoire ancienne de l'abbé Mallet. Le baron d'Holbach, Allemand lui-même, n'a laissé à personne d'autre le soin de l'écrire. D'Holbach était né dans le Palatinat de propriétaires terriens d'origine roturière, mais son oncle, riche financier, avait été anobli avec le titre de baron du Saint Empire trois ans avant sa naissance. Cet oncle lui procura des études à la faculté de Droit de l'Université de Leyde et lui facilita l'installation à Paris à la fin des années 1740. D'Holbach était très riche et tint un salon que fréquentaient les Encyclopédistes, particulièrement Diderot, souvent invité de surcroît pour des séjours dans sa propriété du Granval.

> *« EMPIRE. C'est le nom qu'on donne aux états qui sont soumis à un souverain qui a le titre d'empereur ; c'est ainsi qu'on dit l'empire du Mogol, l'empire de Russie etc. Mais parmi nous on donne le nom d'empire par excellence au corps Germanique, qui est une république composée de tous les princes et états qui forment les trois collèges d'Allemagne, et soumise à un chef qui est l'empereur ».*

D'Holbach se tire de la difficulté de la définition générale par une tautologie : définir l'empire par l'empereur est parfaitement réversible. Il est plus à l'aise dans la description de ce qu'il connaît et il y vient dès la seconde phrase. L'histoire de l'empire d'Allemagne, que le *Trévoux* passait sous silence entre l'an 800 et nos jours, est présentée de façon très synthétique et apparaît comme celle de la dégradation progressive de l'empire de Charlemagne et d'Othon.

> *« Un grand nombre de vassaux des empereurs, sous différents prétextes, profitèrent des troubles que causaient les sanglants démêlés du Sacerdoce et de l'empire pour envahir la possession des états dont ils n'étaient que les gouverneurs, et finirent par ne rendre qu'un hommage très précaire aux empereurs, devenus trop faibles pour les réprimer, et qui même se trouvèrent forcés à leur confirmer la possession des terres qu'ils avaient usurpées* [et qu'ils] *rendirent héréditaires dans leurs familles ; pour lors, les empereurs, pour contrebalancer le pouvoir de ces vassaux devenus quelquefois plus puissants qu'eux, donnèrent beaucoup de terres aux églises et accordèrent liberté à plusieurs villes. Voilà la vraie origine de la puissance des états qui composent l'empire d'Allemagne ».*

Le tableau des composantes de l'empire et de leurs interrelations, qui paraissait si compliqué dans le *Trévoux,* s'éclaire ou tout au moins s'explique. Voilà comment l'Empire d'Occident s'est restreint à l'Empire d'Allemagne dont d'Holbach mentionne les « *vains titres sans aucune juridiction réelle* » et cite avec dérision pour terminer les noms de « *Saint Empire Romain, Empire Romain Germanique etc.* »

Monarchie ? Aristocratie ? Démocratie même, dans les villes libres qui ont voix et séance aux diètes de l'empire ? D'Holbach, qui reprend ce débat du *Trévoux,* n'adopte pas son néologisme hasardeux

d' « *Aristodémocratie* ». « *Il faut conclure,* dit-il, *que le gouvernement de l'empire est celui d'une république mixte* ». Il conteste aussi le jugement du Président de Thou qui parle de « *peuples réunis sans y être forcés pour faire un Etat si puissant* » et corrige en ces termes cette vision optimiste :

> « *Des sujets puissants d'un même Etat se sont rendus souverains sans pour cela se séparer de l'Etat auquel ils appartenaient ; et c'est l'intérêt, le plus puissant mobile, qui les y a tenus attachés les uns aux autres, union qui leur a donné les moyens de se maintenir* ».

Quant à la puissance extérieure de l'empire, elle souffre du désordre intérieur dans tous les domaines, situation qu'il résume ainsi :

> « *Il n'y a point de fonds publics, parce que personne ne veut contribuer. Cette liberté du corps germanique, si vantée, n'est que l'exercice du pouvoir arbitraire dont jouit un petit nombre de souverains, sans que l'empereur puisse les empêcher de fouler et d'opprimer le peuple, qui n'est compté pour rien, quoique ce soit en lui que réside la force d'une nation* ».

Et de citer quelques vers latins qu'il juge exacts dans le tableau qu'ils donnent de la Diète[1] :

> « *Protestando convenimus,*
> *Conveniendo competimus,*
> *Competendo consulimus,*
> *In confusione concludimus*
> *Conclusa rejicimus,*
> *Et salutem patriae consideramus,*
> *Per consilia lenta, violenta, vinolenta* ».

L'édition de 1771 du *Trévoux*, pourtant attentive à tout ce qu'a écrit l'*Encyclopédie*, ne fera aucune allusion à cet article polémique de d'Holbach, mais en tiendra compte sans aucun doute pour ses mises au point nouvelles.

1. Dans les clameurs nous nous réunissons, en réunion nous nous disputons, dans les disputes nous délibérons, dans la confusion nous concluons, les conclusions nous les rejetons, et nous nous occupons du salut de la patrie dans des discussions lentes, violentes, vinolentes .

Les sens figurés du mot « empire »

> *« Empire se dit figurément en Morale de la domination, du pouvoir qu'on a sur quelque chose. Il a beaucoup d'empire sur soi, sur ses passions, sur l'esprit de sa maîtresse. Cette femme le traite avec beaucoup d'empire. Il vit sous son cruel empire. Tous les hommes reconnaissent l'empire de la mort. Il ne reconnaît plus l'empire de la raison. Cet Auteur est fort connu dans l'empire des Lettres. Ce Prince possède maintenant l'empire de la mer ».*

Ces quatre lignes qui terminent l'article de Furetière seront reproduites et amplifiées dans les diverses éditions du *Trévoux*, mais non dans l'*Encyclopédie* qui n'aura gardé du sens général du mot que ce qui avait quelque rapport avec la politique.

De Furetière, le *Trévoux* de 1721 garde la première phrase à laquelle il ajoute « *l'autorité que l'on exerce sur soi-même ou sur les autres* ». La modification de la ligne qui suit est amusante. Furetière était-il misogyne ? La « *domination* », le « *pouvoir* » semblent bien régir à ses yeux les rapports homme-femme et il ne s'agit évidemment pas de couples légitimes : « *il a beaucoup d'empire […] sur l'esprit de sa maîtresse. Cette femme le traite avec beaucoup d'empire. Il vit sous son cruel empire* ». S'agirait-il là de l'empire du diable ? Le *Trévoux* rectifie : « *Il a beaucoup d'empire sur soi, sur ses passions, sur l'esprit de ce Prince. Il use tyranniquement de son empire. Il vit sous son cruel empire* » . Et tout de même, pour ne pas rester dans ce domaine vaguement politique de remplacement, « *il s'est rangé dans l'empire amoureux. S.Evr. Je suis vos dures loix et meurs sous votre empire. Corn.* », citations aux connotations apaisées et dûment signées d'autorités reconnues. L'empire de la mort, celui de la raison, celui des Lettres restent sans changement. Mais « *Ce Prince possède maintenant l'empire de la mer* » est devenu « *Usurper l'empire de la mer* ». Qui est visé ?

Là s'arrête Furetière. Le *Trévoux* de 1721 et les autres éditions après lui ajoutent d'autres emplois du mot relevant de la morale : l'empire paternel, l'empire sur les autres que l'on achète en s'élevant dans les dignités, l'empire de la beauté et celui de la vertu qui confèrent l'empire des cœurs et font se ranger sous l'empire de quelque belle.

L'autorité paternelle est là en curieuse compagnie : l'empire exerce un prestige — et n'oublions pas le contenu magique de ce mot au XVIII^{ème} siècle — heureux quand il s'agit de la vertu, plus discutable quand c'est celui de la beauté ou de « *quelque belle* », en tout cas d'ordre affectif et de caractère illimité. Admettons qu'il en soit de même de celui du père. Mais l'empire que confère une charge que l'on peut acheter pour s'imposer aux autres et « *avoir moins de maîtres à qui obéir* » est non plus de nature mais d'institution et n'est pas présenté de manière positive. On n'en est pas encore à limiter en droit dans le temps l'autorité du père — c'est ce que fera Diderot dans l'article « * *Autorité politique* » — mais le contexte du paragraphe ne lui est pas favorable et la phrase qui la mentionne, « *Il ne faut pas rendre l'empire paternel haïssable par trop de sévérité* », est porteuse de rancœurs lourdes de menaces pour l'avenir.

Le domaine de la culture tient une assez belle place dans l'article des *Trévoux* 1721 et 1743. Celui de l'édition de 1771 sera écourté de quelques citations en vers à contenu mythologique. La culture relève de la raison, mais c'est au sens où l'on parle d'un « *être de raison* » :

> *« Qu'est-ce, en effet, Messieurs, que protéger les arts et les sciences ? C'est étendre l'empire de la raison, embellir à nos yeux le spectacle de la nature, dispenser l'immortalité, se l'assurer à soi-même. Mariotte, Mém. de Tr.[…].*
>
> *Empire se dit généralement de toutes les choses dans lesquelles la philosophie, l'expérience ou la fable montrent ou supposent quelque puissance qui domine ; […] l'empire de la fable, ou de la fiction, ne s'étend point jusqu'aux faits historiques qui sont trop connus ou trop près du temps qu'on écrit ».*

Ces définitions et ces exemples ont en commun d'exclure le mot empire du domaine du limité et du rationnel quand ce n'est pas même de celui de la réalité.

Conclusion

Ce qu'évoque le mot « empire » d'un bout à l'autre du dix-huitième siècle d'après les dictionnaires semble donc commandé, dans son acception politique, d'une part par la culture classique, l'histoire romaine en particulier, d'autre part par l'exemple contemporain de l'empire d'Allemagne. Ces deux apports sont en partie contradictoires : grandeur d'un côté, désordre et complexité de l'autre. Ils se rejoignent pourtant dans l'idée d'une vaste étendue politiquement et ethniquement composite, qui a un début et une fin, qui s'acquiert et se perd, où un seul domine et où pourtant comptent non seulement celui qui commande, mais ceux qui sont censés lui obéir. La comparaison implicite avec la monarchie française est constamment présente, mais si la confusion dans les termes dure pendant plusieurs décennies, la distinction se fait en fin de parcours, d'autant plus remarquable qu'elle est apportée par la dernière édition du *Trévoux* qui ne brille pas en général par l'originalité. Les sens figurés du mot « empire », en morale et en poésie, contribuent à orienter cette notion dans un sens démesuré et parfois vaguement inquiétant. Les usagers de ces dictionnaires n'étaient pas tous morts en 1804. Qu'ont-ils pensé lorsque le mot « empire » en vint à désigner le régime politique de la France ?

Empereur

Furetière :

« Empereur. Monarque absolu qui commande à un grand pays. Un Empereur Romain. Les Empereurs de Constantinople. Maintenant ce nom est restreint à celui qui commande en Allemagne. Sa femme se nomme Impératrice ».

Trévoux 1721 :

« Empereur. s.m. Imperator. Ce mot du temps des anciens Romains signifiait seulement un général d'armée ; mais depuis il a signifié un monarque absolu, un chef qui commande à un empire, qui tient le premier rang entre les souverains. […] Si le titre d'empereur n'ajoute rien aux droits de la souveraineté, c'est pourtant une prééminence dans

le monde qui élève ceux qui en sont revêtus au faîte des grandeurs humaines. […] Le Roi de France est appelé présentement, surtout dans les pays étrangers, Empereur de France ou des Français parce qu'il est souverain indépendant et est le Prince de tout l'Occident qui a le plus d'autorité, le plus d'empire, et qui est le plus absolument le maître des biens de ses sujets».

L'article «empereur» dans le supplément du *Trévoux* en 1752 ne contient que des événements historiques. Le *Trévoux* 1771 les reprend. Il en est de même de l'article «Empereur» dans l'*Encyclopédie*.